

Chers collègues,

Je souhaite préciser ma position en tant que deuxième vice-président de la 19^{ème} section sur les questions soulevées par la dernière campagne de promotion.

Le CNU est une instance composée exclusivement de pairs (dont la majorité est élue) qui a une fonction essentielle de régulation de notre discipline au sein de l'Université. Cette fonction ne peut s'exercer pleinement que sur la base d'une forte légitimité auprès de notre communauté scientifique. Cette légitimité découle d'une part du mode de constitution de notre assemblée (2/3 d'élus et 1/3 de nommés par le ministère) et d'autre part d'un fonctionnement clair et transparent de notre commission. J'ai été élu deuxième vice président de la 19^{ème} section sur la base d'un engagement très ferme sur ce deuxième point, et je me permets de citer un passage de ma déclaration de candidature (octobre 2007) : « Le CNU a la charge d'énoncer nationalement les critères professionnels requis pour exercer le métier d'enseignant chercheur à l'université, et faire carrière dans l'institution. Ces critères évoluent me semble-t-il depuis plusieurs années, explicitement et parfois implicitement. Je m'engage à tout faire, si je suis élu au bureau du CNU, pour que ces critères soient explicités au sein de cette assemblée, qu'ils soient débattus, et qu'une fois adoptés ils soient largement diffusés auprès de nos collègues, des docteurs et des doctorants ».

Par ailleurs, je me suis engagé publiquement à ne demander ni qualification ni promotion au cours des quatre années de la mandature, et j'ai fait valoir à plusieurs reprises cette position au sein du bureau. Ce point n'est pas un détail, mais au contraire une question décisive pour la légitimité du CNU. Le CNU a très souvent été attaqué sur sa propension à l'autopromotion et à l'opacité de son fonctionnement, y compris par un mouvement comme Sauvons la recherche. Plusieurs sections du CNU ont adopté comme principe l'interdiction de l'autopromotion, et Jacqueline Heinen, ancienne présidente de la CP-CNU, m'a confirmé que cette question a déjà été débattue au sein de la CP-CNU.

Concernant maintenant la situation actuelle de la 19^{ème} section du CNU. Notre section a désormais perdu une grande part de sa légitimité dans la communauté scientifique. On ne peut que déplorer ce discrédit, mais c'est hélas un fait. L'urgence est donc de trouver des solutions pour que la 19^{ème} section retrouve sa légitimité, d'autant que nous ne sommes qu'à mi-mandat et que le rôle du CNU va être étendu à partir de la prochaine mandature. A mon sens, la section ne pourra retrouver sa légitimité qu'en repartant à sa source, c'est-à-dire en se reconstituant. Une dissolution du CNU actuel, de nouvelles élections et nominations, une explicitation des modes de fonctionnement de la section et des critères d'évaluation des dossiers permettront de reconquérir cette légitimité. Nous ne pourrons obtenir cette dissolution que si le bureau et l'assemblée la demande explicitement. Je sou mets donc cette proposition à l'ensemble des membres de la 19^{ème} section du CNU.

Bien cordialement,

Jérôme Deauvieu,

Deuxième vice-président de la 19^{ème} section du CNU.